



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

M. Arsène WOLFERSBERGER
2 Grand'rue
57810 RECHICOURT LE CHATEAU

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS/

Objet : Dossier de déclaration concernant: Le projet de création d'un étang sur le ban communal de Moussey

Metz, le 28 avril 2016

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration + fiche descriptive

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de création d'un plan d'eau sur le ban communal de MOUSSEY.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **21 avril 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016 - 00176**
- Dossier réalisé par : **M. Arsène WOLFERSBERGER**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de MOUSSEY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- Onema François Mainbourg

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE POTIER